

Val-Morin s'engage pour la mise en place d'une politique durable de ses forêts privées

Devant une assemblée publique regroupant quelque 40 citoyens au Théâtre du Marais, le maire de Val-Morin, Guy Drouin, s'est engagé à mettre en place une politique forestière durable des forêts privées de la Municipalité.

«Une réglementation municipale viendra compléter cette politique, a précisé le maire Drouin. La création d'une société de conservation pourra aussi être considérée.»

Dans l'immédiat, les deux articles liés à la coupe de bois du projet de règlement seront donc retirés.

Le maire Drouin en a profité pour saluer les propriétaires présents pour leur engagement très constructif pour la préservation, l'aménagement et l'accessibilité de leur forêt.

«La forêt est un bien commun pour l'humanité, a déclaré le maire Drouin. Elle permet d'une part de purifier l'air, de capter les gaz à effets de serres, de préserver la biodiversité dans le cadre de la lutte au réchauffement climatique. D'autre part, elle rend possible de faire de la forêt un lieu de récréation tout en permettant de produire le bois nécessaire au chauffage de résidences et de cabanes à sucre.»

La conseillère Louise Maurice, responsable de ce dossier avec M. Benoit Légaré et M. Pierre Delage, respectivement directeur de l'urbanisme et directeur général de Val-Morin, ont exposé les divers aspects techniques de la réglementation proposée. Ils ont précisé d'entrée de jeu que rien n'était coulé dans le béton : la préoccupation principale de la Municipalité était de mettre en place un cadre légal afin d'éviter les déboisements intempestifs et contraires à une saine gestion durable des forêts.

Une vingtaine de citoyens soucieux de la protection de l'environnement ont accepté l'invitation du maire Drouin pour faire partie d'un comité consultatif qui verra à recommander au cours de la prochaine année une politique durable des forêts privées de Val-Morin ainsi qu'une réglementation appropriée.